Commune de Cuts
C U T S (Oise)

RUE DU MARECHAL LECLERC

60400 CUTS

ARRETE MUNICIPAL

N°2026_031

République Française

Nous, Maire de la Commune de C U T S (Oise)

VU :

Vu le Code de la Santé Publique notamment son article L.3334-2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 mars 1985 sur la police des lieux publics,

Vu la demande présentée par Madame Pascale MOPIN, Présidente de l'Association En "Avent" CUTS, en date du 6 novembre 2026, afin d'organiser la soirée "Beaujolais nouveau" qui aura lieu le vendredi 20 novembre 2026,

ARRETONS :

Article 1er : Madame Pascale MOPIN, Présidente de l'Association En "Avent" CUTS, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire à l'occasion de la soirée "Beaujolais nouveau"du vendredi 20 novembre 2026 de 18 h 00 au samedi 21 novembre 2026 à 02 h 00.
Article 2 : Au cours de cette manifestation, seules les boissons du premier et du troisième groupe pourront être servies.

Article 3 : L'organisateur s'engage à prendre toutes dispositions pour vérifier que les enfants de moins de 16 ans sont accompagnés dans les conditions prescrites par les articles L 3342-3 du code de la santé publique et R 11 du code des débits de boissons.
Article 4 : L'organisateur est tenu d'afficher les dispositions du code de la santé publique relatives à la répression de l'ivresse publique et à la protection des mineurs, à la buvette.

Article 5 : Cette association peut prétendre à 3 nouvelles autorisations de débits de boissons temporaires au cours de l'année 2026.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Maire de CUTS
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de NOYON
- M. le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de NOYON
- Madame Pascale MOPIN, Présidente de l'Association En "Avent" CUTS.

Fait à C U T S (Oise)

le 06/11/2026

MAIRIE DE CUTS (OISE) Maire

GODEFROY
Guy
Signature et cachet

JVS-MAIRISTEM e-Formul 2004